

## PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le seize septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

### SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

#### **PRESENTS**

**AIGREMONT**

Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE  
Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE

**CHAMBOURCY**

Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE

**LE PECQ**

Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE

**MAREIL-MARLY**

Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE  
Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT

**SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Arnaud PERICARD, PRESIDENT  
Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES****AIGREMONT**

Frederic PENVEN, DELEGUE SUPPLEANT

**CHAMBOURCY**

Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE

**LE PECQ**

David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE

Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT

Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE

Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE

**SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Pouvoirs** : Néant**Communes non représentées** : LE VESINET / MARLY-LE-ROI**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>7</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b>Délégués présents</b>	:	<b>8</b>
<b>Pouvoirs</b>	:	/
<b>Délégués comptant pour le vote</b>	:	<b>8</b>

## **RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2025**

En préambule, **le Président** propose aux élus une minute de silence en hommage à Monsieur Thierry BOITON, décédé il y a quelques jours. Il précise qu'il avait été chauffagiste en chef de l'établissement durant 40 ans. Il remercie Monsieur PRACA et Monsieur MIRABELLI d'avoir assisté aux obsèques.

**Monsieur MIRABELLI**, représentant la commune de Saint-Germain-en-Laye, est désigné secrétaire de séance.

**Le Président** rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation des procès-verbaux des séances du 9 avril et du 11 juin 2025
- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables 2025
- Modification d'emplois - Modification du tableau des effectifs
- Convention de prestation de services entre le syndicat intercommunal pour la construction et la gestion d'une piscine (SICGP) et le syndicat intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi (SIGM) pour la réalisation de prestations ressources
- Questions diverses

### **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 9 AVRIL ET DU 11 JUIN 2025**

Sans remarques, le comité adopte, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du 9 avril et du 11 juin 2025.

### **COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT**

**Le Président** présente les décisions suivantes :

#### **Décision n°2025-12**

OBJET : Achat de plantes artificielles.

*Il a été décidé de confier la prestation à la société Truffaut Fourqueux, sise Chemin des Bois Noirs 78112 Fourqueux.*

*Montant global et forfaitaire : 7 483.83 € HT, soit 8 980.60 € TTC.*

*Les crédits afférents sont inscrits au budget.*

#### **Décision n°2025-13**

OBJET : Travaux de réparation de la chaudière GUILLOT D 1163

*Il a été décidé de confier la prestation à la société ENGIE HOME SERVICES, sise ZAC de la Montjoie - 1 rue de la Justice 93217 St Denis la Plaine Cedex.*

*Montant global et forfaitaire : 6 601.81 € HT, soit 7 922.17 € TTC.*

*Les crédits afférents sont inscrits au budget.*

#### **Décision n°2025-14**

OBJET : Contrôle d'accès et billetterie du Dôme - Achat de cartes et bracelets - Marché PIS23T

*Il a été décidé de confier la fourniture à la société ELISATH, 10 Rue du préfet Claude Erignac ZA du Breuil 54850 Messein.*

*Montant global et forfaitaire : 8 770.00 euros HT, soit 10 524.00 euros TTC.*

*Les crédits afférents sont inscrits au budget.*

#### **Décision n°2025-15**

OBJET : Don de matériel cardio musculation - sortie d'inventaire

*Il a été décidé de céder gracieusement les postes de travail cardio musculation suivants à la police municipale de la ville de Saint-Germain-en-Laye :*

1. *ELLIPTIQUE de marque PRECOR, type: AMT 100I, n° série: AJTEG13120056*

2. *VÉLO DROIT de marque PRECOR, type: UBK 10, n° série: AYZGH14120026*

*Les biens sont sortis d'inventaire, étant précisé que ceux-ci sont amortis.*

### **Décision n°2025-16**

OBJET : *Don de contremarques au profit des écoles élémentaires et maternelles*

*Il a été décidé de délivrer gratuitement cinq contremarques d'entrée piscine à l'école maternelle les Petits Pas de Chambourcy dans le cadre de l'organisation de leurs manifestations périscolaires.*

*Les crédits sont prévus au budget de l'exercice considéré.*

**Monsieur LE BEULZE** explique que, concernant la décision n°2025-12, l'aquaponie pour des plantes a été tentée, mais que, malheureusement et malgré une attention soutenue, celles-ci n'ont pas survécu et qu'il a été décidé abandonner le projet d'avoir des plantes naturelles.

**Le Président** évoque la décision n°2025-15 et remercie Monsieur MIRABELLI d'avoir géré le don à la police municipale de Saint-Germain-en-Laye. Il rappelle aux élus que des dons de ce type de matériel sont fréquents et que le tissu associatif ou encore la police municipale peut en profiter.

Sans remarques, le comité syndical prend acte des décisions du Président.

### **ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES 2025**

**Le Président** présente le rapport, qui est le suivant :

*Le comptable Public de Saint-Germain-en-Laye propose d'admettre en non-valeur des titres émis entre 2020 et 2023 pour lesquels la mise en recouvrement totale s'avère impossible et dont le montant global s'élève à 2 962,17 €.*

*Le détail de ces titres figure dans le tableau joint, destiné aux élus.*

*L'admission en non-valeur n'efface pas les dettes du redevable, mais permet de dégager la responsabilité du Comptable Public lorsque celui-ci a effectué l'ensemble des diligences pour recouvrer les sommes et que celles-ci ont été infructueuses.*

*Il est proposé au comité syndical d'admettre en non-valeur les titres proposés dont le montant total s'élève à la somme de 2 962,17€.*

*Le comité syndical est appelé à statuer sur cette proposition.*

Le Président rappelle qu'il s'agit de produits irrécouvrables générant une écriture comptable permettant de les sortir de la comptabilité administrative.

Par ailleurs, il fait observer que les noms des redevables peuvent être connus des élus, mais qu'il s'agit bien évidemment de données confidentielles. Il ajoute que ces sommes sont des produits et qu'il s'agit d'une inscription comptable.

Sans autres questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables 2025.

### **MODIFICATION D'EMPLOIS - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Monsieur PRACA** présente le rapport, qui est le suivant :

*Il appartient au comité, sur proposition du Président, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois.*

*Au regard des départs et arrivées des éducateurs sportifs de l'espace forme, il convient de revoir le volume horaire hebdomadaire attribué à certains emplois.*

*Ainsi il est proposé de modifier les quotités de travail de la façon suivante :*

<i>Poste</i>	<i>Volume horaire initial</i>	<i>Volume horaire modifié</i>	<i>Delta</i>
<i>Educateur sportif</i>	<i>20h</i>	<i>21h15</i>	<i>+ 1h15</i>
	<i>30h30</i>	<i>18h15</i>	<i>- 12h15</i>
	<i>9h45</i>	<i>11h30</i>	<i>+ 1h45</i>
	<i>7h15</i>	<i>13h30</i>	<i>+ 6h15</i>
	<i>7h30</i>	<i>18h30</i>	<i>+ 11h</i>
	<i>12h45</i>	<i>04h45</i>	<i>- 8h</i>
<b><i>TOTAL</i></b>			<b><i>0h</i></b>

*Par ailleurs, au regard des évolutions d'organisation de certains services ainsi que suite à des réussites au concours, il convient de procéder à certains ajustements sur la dénomination ou le grade de certains postes existants.*

*Au sein de la direction juridique, commande publique et assemblées, il existe un poste de responsable juridique qu'il convient de renommer en poste de juriste marchés publics. Ce changement de dénomination permettra de revoir le périmètre des missions dévolues au poste et de l'orienter sur le besoin du service.*

*Au sein de la direction de la communication et de l'événementiel, il existe un poste de Community manager. Ce poste a été créé en 2024 et après une année d'exercice, il convient de renommer ce poste en poste de chargé de communication afin d'ajuster les missions dévolues et de l'étoffer.*

*Au sein de la direction des ressources humaines, il existe un poste de gestionnaire de carrières, du cadre d'emploi des adjoints administratifs. L'agent en poste est désormais inscrit sur la liste des promouvables au grade de rédacteur. Il convient donc de modifier le cadre d'emploi affecté à ce poste.*

*Le comité syndical est appelé à statuer sur ces propositions.*

Il souligne qu'il s'agit d'une délibération assez traditionnelle. Il précise qu'il y a quelques modifications de dénomination de poste et d'ajustement de grade, car certains agents ont obtenu leurs examens et qu'il convient donc de requalifier les postes.

Sans remarques, le comité syndical vote, à l'unanimité, la modification d'emplois - Modification du tableau des effectifs.

**CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UNE PISCINE (SICGP) ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSÉE DE LOUVECIENNES/MARLY LE ROI (SIGM) POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS RESSOURCES**

**Le Président** présente le rapport, qui est le suivant :

*Le Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Musée de Louveciennes/Marly-le-Roi (SIGM) a dénoncé, par délibération en date du 9 juillet 2025, la convention de prestations de services non économiques, dont il était partie prenante, convention conclue entre les Syndicats Intercommunaux Boucles des Yvelines depuis le 1er janvier 2022.*

*Cette dénonciation ayant pour effet le retrait du SIGM du dispositif de ladite convention, à compter du 1er octobre 2025, il est envisagé, pour une période transitoire et à la demande du SIGM, la mise à disposition d'agents du SICGP pour exercer certaines prestations ressources.*

*Les modalités de cette mise à disposition sont définies et encadrées dans la convention de prestation de services proposée.*

*Il est demandé au comité d'approuver la convention de prestation de services entre le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP) et le Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Musée de Louveciennes/Marly-le-Roi (SIGM) pour la réalisation de prestations ressources.*

**Le Président** précise qu'une convention de prestation de service-cadre est nécessaire de manière à intégrer la sortie du Syndicat de gestion du Musée de Louveciennes / Marly-Le-Roi (SIGM), qui a été très compliqué à gérer pour UNILYS du fait de la mésentente entre ces deux communes.

**Monsieur LE BEULZE** explique que les élus de ce syndicat ont délibéré en juillet pour une fin de convention de prestations de service non économique dans le cadre d'UNILYS, au 30 septembre 2025. Cependant, il ajoute que, ce syndicat n'étant pas encore prêt pour être autonome, ses élus demandent, par cette convention, de continuer à être assistés sur des missions de prestations de service jusqu'au 31 décembre 2025, afin d'avoir plus de temps pour trouver les moyens de s'autonomiser dans la gestion.

**Le Président** fait remarquer qu'en fonction de ce qui se passera en mars prochain et des élus qui seront en responsabilité, il y a de fortes chances pour qu'UNILYS soit à nouveau sollicité. Il ajoute que, du fait de mésententes, vouloir reprendre son autonomie est une fausse bonne idée. Il fait observer qu'il est un peu sévère, mais que la gestion publique nécessite de nombreuses compétences dont il est très difficile de disposer pour un micro-musée.

**Monsieur LE BEULZE** signale que le Syndicat Piscine avait une obligation de gestion dans le cadre de la précédente convention, mais qu'ici, il s'agit vraiment d'une prestation de service à la commande. Il précise que le syndicat ne s'engage que sur les moyens en personnel disponibles pour réaliser ces missions. Il ajoute qu'il y a déjà des missions que le syndicat Musée aurait aimé qu'Unilys assume, mais que cela est impossible, car il y a des personnels absents.

Sans autres observations, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la Convention de prestation de services entre le syndicat intercommunal pour la construction et la gestion d'une piscine (SICGP) et le syndicat intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi (SIGM) pour la réalisation de prestations ressources.

## QUESTIONS DIVERSES

**Le Président** demande à avoir un état des lieux de la période estivale et de la rentrée.

**Monsieur SCHUSTER** informe les élus que la période estivale s'est globalement bien passée, même si, à cause d'une météo en partie morose, la fréquentation a été quelque peu en baisse par rapport à la saison précédente. Cependant, il fait observer que la situation s'est équilibrée grâce à des réinscriptions en hausse au niveau de l'école de natation. Il indique qu'avec la fermeture technique à l'occasion des derniers travaux, un décalage dans le temps est à noter, notamment dans le principe de réinscription pour les abonnements qui glisseront sur la période de septembre-octobre.

Il indique que, durant tout l'été, quelques animations ont eu lieu pour participer à la réputation de l'établissement et que la prestation proposée a rencontré du succès, surtout lorsque les habitants de Saint-Germain-en-Laye et des autres communes membres étaient encore présents sur le territoire. Il fait remarquer que la période mi-juillet - mi-août est beaucoup plus calme.

Concernant la rentrée, il indique que la campagne d'inscription au niveau de l'école de natation a eu lieu et que l'établissement a, sans surprise, fait le plein. Il souligne que quelques petites zones d'ombre sur certaines réinscriptions subsistent encore, générant des doublons, et qu'il est possible que des places se libèrent et soient remises à la vente, car toutes les demandes n'ont pas pu être honorées.

Il signale que les équipes du Dôme étaient présentes sur le forum des sports de Saint-Germain-en-Laye et qu'ils ont reçu de nombreux visiteurs qui venaient se renseigner, tout comme à l'après-midi « portes ouvertes » de samedi dernier. Il précise que durant cette après-midi, des animations à la fois aquatiques et terrestres ont été organisées, qu'elles ont connu un très gros succès et que cela a engendré quelques abonnements.

Il signale que l'agenda événementiel de la saison est finalisé et que les plannings ont été calés depuis le mois de juin.

**Le Président** demande si les élus ont des questions.

**Monsieur DUSSART** fait remarquer que lors du forum des associations à Mareil-Marly où il était présent en qualité de délégué aux associations, il n'a pu que renvoyer directement sur le Dôme les visiteurs souhaitant des informations sur les cours de natation enfants, car il n'avait aucun document (plaquette, flyer) à présenter. Il demande si, à l'avenir, il ne serait pas possible de disposer d'un kit de communication.

**Monsieur SCHUSTER** fait remarquer que c'est effectivement une très bonne suggestion, sachant que des plaquettes existent. Il souligne que le Dôme participe au forum des associations de Saint-Germain-en-Laye, car c'est le principal et que l'établissement est situé sur cette commune. Il précise que les ressources humaines ne permettent pas au syndicat de se rendre sur plusieurs forums, car ils ont

souvent lieu les mêmes jours. Il annonce qu'à l'avenir toutes les plaquettes seront déployées sur les communes membres afin de mieux communiquer avec celles-ci.

**Monsieur LE BEULZE** informe les élus que, pour l'instant, le volume des recettes est conforme à la prévision budgétaire, ce qui est rassurant et va permettre de satisfaire aux engagements déjà pris par le syndicat.

Il poursuit et précise qu'en dehors du dossier de la géothermie, sur lequel les services continuent d'instruire et de travailler, il n'y a pas de novation.

Il ajoute que l'activité continue plutôt bien et pour laquelle la satisfaction des usagers continue d'être surveillée. Ainsi, il précise qu'il y a quelques retours sur l'amélioration de l'entretien des locaux. Il explique qu'un accompagnement de personnel et de la formation ont été mis en place et que le Dôme a dû se séparer de 40% du personnel de nettoyage, celui-ci ne parvenant pas à s'adapter aux exigences de l'établissement, mais qu'ils ont été remplacés. Il fait observer que ces actions sont déjà perceptibles dans la qualité d'entretien du bâtiment. Il fait remarquer qu'il s'agit bien de nettoyage et non d'entretien ou de maintenance.

**Monsieur MIRABELLI** signale qu'il en a été alerté à plusieurs reprises, mais qu'il explique à chaque fois ce que Monsieur LE BEULZE vient de dire et que le Dôme fait le maximum. Il précise que les remarques portent essentiellement au niveau du sauna et du hammam. Il fait remarquer qu'il est possible que le nettoyage ait lieu avant et après, mais qu'il ne peut pas avoir lieu lorsque les usagers l'utilisent. Il demande cependant combien de passages sont effectués par jour, car ce type d'équipements est effectivement source de bactéries et s'ils pouvaient être plus nombreux.

**Monsieur SCHUSTER** confirme qu'il est effectivement impossible de nettoyer pendant que l'usager est là, mais il précise qu'il y a plusieurs passages par jour. Il annonce que cette prestation vient d'être améliorée, car les douches existantes avec des jets, assez complexes à utiliser, viennent d'être remplacées et que la faïence a été refaite. Il ajoute qu'il retient la remarque de Monsieur MIRABELLI. Il explique que l'été, le personnel n'est pas toujours constitué de permanent et, par conséquent, est moins performant. Il précise que, de plus, le Dôme possède un important solarium herbacé qui attire beaucoup de monde ce qui salit forcément plus et que, même si les équipes sont présentes et font le maximum, le nettoyage est compliqué. Il souligne qu'il faudrait techniquement doubler la présence des agents ce qui n'est pas réalisable. Il fait également remarquer que des usagers ne sont pas forcément respectueux sur ce point et que ce phénomène risque d'augmenter.

**Madame TUWI** demande s'il est possible que le maire de Chambourcy puisse recevoir un dossier technique concernant le projet de géothermie, car il souhaite des informations sur ce sujet, notamment sur les autorisations administratives.

**Le Président** propose que Monsieur VENUS vienne présenter le projet.

**Madame TUWI** annonce qu'il y a eu également des remontées négatives, cet été, concernant l'entretien et le nettoyage et ajoute que, pour elle, dans un tel établissement, l'hygiène doit être une priorité. Elle se félicite que le personnel ait été changé.

**Monsieur GAYMAY** souhaite savoir si tous les postes de maîtres-nageurs sont pourvus.

**Monsieur SCHUSTER** répond qu'un poste reste encore à pourvoir, mais que cela ne menace pas, aujourd'hui, l'organisation de la piscine. Il ajoute que le planning et l'école de natation sont tenus.

**Le Président** rappelle qu'un suicide en forêt a eu lieu et que cet événement dramatique a eu indirectement un impact sur le Dôme puisque les personnels y ont été exposés. Il explique que cette personne s'est suicidée sur l'étoile avec une arme à feu, après avoir préalablement pénétré dans le hall du Dôme. Il ajoute que les agents ont entendu la détonation. Il remercie Monsieur PRACA de s'être rendu sur place. Il signale qu'une structure de soutien psychologique a été proposée au personnel qui n'a pas souhaité l'utiliser. Il ajoute que, même si cette structure n'a pas été activée, le Dôme était dans son rôle de la proposer.

Il annonce aux élus qu'il a rencontré le nouveau président du CNO avec Monsieur BENOIST. Il ajoute que les deux frères PORTAL l'ont appelé et précise que Kylian PORTAL, qui est champion du monde du 100 mètres depuis 2 jours, est parti pour suivre son entraîneur à Saint-Denis, et qu'Alex PORTAL est au Royaume-Uni. Il fait remarquer qu'il ne sait pas s'il est encore licencié au CNO et ajoute qu'il est dans une structure d'entraînement pour les paralympiques Britanniques qui est sans doute la meilleure au monde. Il ajoute qu'il est également scolarisé dans une faculté anglaise.

**Le Président** souligne qu'il ne sait pas où en est la reconstruction du pôle d'athlètes de haut niveau.

**Monsieur SCHUSTER** indique, qu'à sa connaissance, le projet va être réduit et sera plutôt une pépinière à talents haut niveau.

Sans autres questions, **Le Président** lève la séance à 20h25.

**Signatures :**

**Arnaud PÉRICARD**

Président du syndicat intercommunal

**Serge MIRABELLI**

Secrétaire de séance